

NOTE GENERALE CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT PLUVIAL

La commune de Saramon située à la confluence de la Gimone et de la Lauze a comme exutoires principaux des eaux pluviales ces deux cours d'eau.

L'exutoire pour le centre bourg est la Gimone via des réseaux aériens ou enterrés.

Les nouveaux lotissements disposent de bassins de rétentions conformément à la loi sur l'eau de 1992.

Les futurs lotissements devront respecter les mêmes règles pour traiter les eaux pluviales.

Pour les autres nouvelles constructions, il sera demandé d'infiltrer les eaux pluviales dans la parcelle (sauf incapacité technique)